



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 143 – OCTOBRE 2020
Recueil publié le 19 octobre 2020

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 143 – OCTOBRE 2020
Recueil publié le 19 octobre 2020

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer aux inspecteurs des finances publiques

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL

Le responsable du centre des impôts fonciers de LA ROCHE SUR YON

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

MAGNIN Samuel	HERAULT Pierre	
---------------	----------------	--

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRELEUR Carole	AUGOT Edith	FABRE Serge
MARTEAU Nathalie	REYNAUD Françoise	JAMET Marie-Hélène
MANSARD Nathalie	DEBIOSSAC Gerald	GILBERT Marie-Jeanne
POTIER Lionel		

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FRONT Aurélien	RICOUX Suzon	STALLIN Marjorie
SOULARD Bernadette		

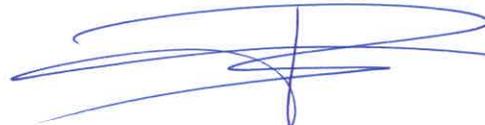
2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

MAGNIN Samuel	HERAULT Pierre	BRELEUR Carole
POTIER Lionel	AUGOT Edith	FABRE Serge
MARTEAU Nathalie	REYNAUD Françoise	JAMET Marie-Hélène
MANSARD Nathalie	DEBIOSSAC Gerald	GILBERT Marie-Jeanne

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À la Roche Sur Yon, le 04 septembre 2020

Le responsable du centre des impôts fonciers
de LA ROCHE SUR YON



Dominique BARROSO